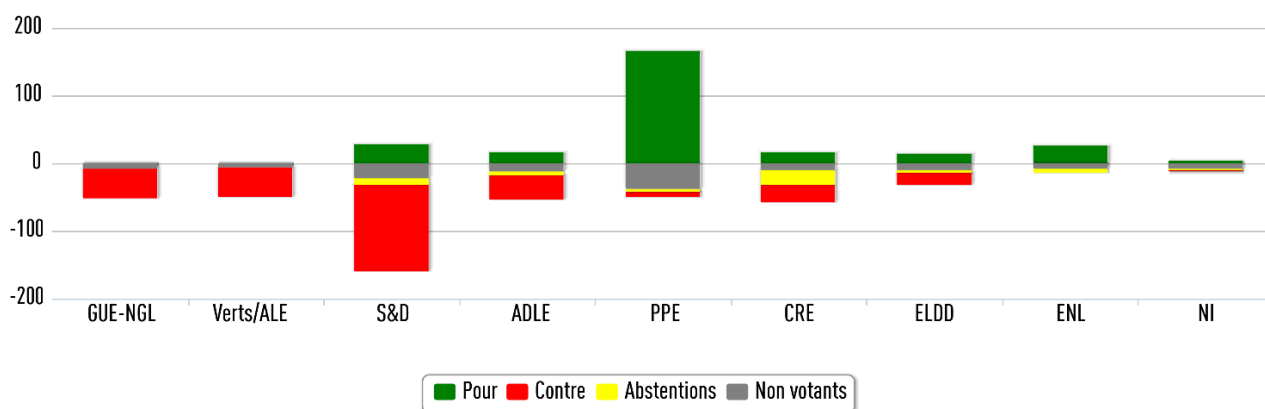
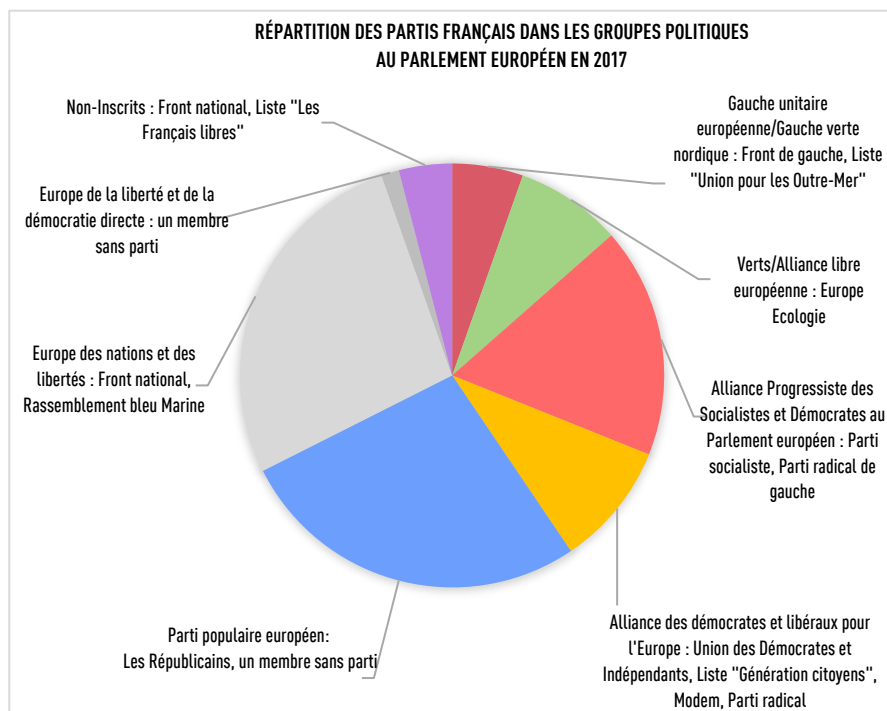


Les employeurs devraient-ils interdire les signes religieux au travail ?

Le vote des parlementaires européens



Deux mois après les attentats de Nice, les députés européens ont voté sur un amendement défendant les droits des employeurs à interdire les symboles religieux sur le lieu de travail quand il s'agit de symboles qui portent atteinte aux droits des femmes et peuvent entraîner des problèmes de sécurité. Ce vote résonne particulièrement dans le contexte français, la France ayant déjà interdit le port du voile dans les écoles publiques, ainsi que la burqa et le niqab (des voiles qui couvrent le visage des femmes).



La majorité des députés de la circonscription Nord-Ouest (6 sur 10) a voté pour l'interdiction des symboles religieux sur les lieux de travail. Gilles Pargneaux du Parti socialiste et Karima Delli d'Europe Écologie ont été les seuls à s'y opposer. Le député radical Dominique Riquet n'a pas suivi la ligne de son groupe politique ADLE et il a soutenu l'interdiction. Les députés Les Républicains et Front national ont voté conformément à la position conservatrice de leurs groupes et approuvé l'interdiction.

Les employeurs devraient-ils interdire les signes religieux au travail ?

Le vote des parlementaires européens du Nord-Ouest*.

Pour

Nicolas BAY



Front national

ENL

Sylvie GODDYN



Front national

ENL

Mylène TROSZCZYNSKI



Front national

ENL

Dominique RIQUET



Parti Radical - UDI

ADLE

Jérôme LAVRILLEUX



Sans étiquette

PPE

Tokia SAIFI



Les Républicains

PPE

Contre

Karima DELLI



Europe Écologie

Verts/ALE

Gilles PARGNEAUX



Parti socialiste

S&D

Absent

Steeve BRIOIS



Front national

ENL

Marine LE PEN



Front national

ENL